

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 13 (1955)

Heft: 3

Artikel: Les dimensions du marché commun de charbon et de l'acier

Autor: Rieben, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents

Les dimensions du marché commun du charbon et de l'acier

par HENRI RIEBEN

chargé de cours à l'Université de Lausanne

Le marché commun constitue l'instrument de réalisation des objectifs fondamentaux du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. A cet effet, il doit créer un foyer d'expansion économique. Il doit régler le fonctionnement des mécanismes du marché en vue de faire de l'expansion le levier du progrès social. Il doit adapter les comportements à cette fin et au besoin coopérer à leur transformation. Ce faisant, il crée une plateforme de départ à partir de laquelle le mouvement, pour réussir, devra s'étendre à l'Europe tout entière. Enfin, cette réussite semble subordonnée à la rapidité avec laquelle ce marché pourra se développer et s'étendre.

Nous nous trouvons dès lors en face d'une expérience à plusieurs dimensions puisque nous venons d'en dénombrer déjà cinq¹.

I. Le marché commun : foyer de l'expansion économique recherchée

Le niveau de vie américain est très supérieur à celui de n'importe quel pays européen. La consommation d'acier étant regardée comme l'indice du degré de développement industriel des peuples, on trouve, en se basant sur les estimations de la Division de l'Industrie de la Commission économique pour l'Europe, qu'en 1953, l'Américain a consommé 634 kg. d'acier tandis que la consommation par habitant de la C. E. C. A. ne dépassait pas 195 kg. celle de l'Européen en général 169 kg. et celle du Russe 187 kg.

Que signifie la C. E. C. A. dans cette perspective ?

M. Robert Schuman s'est expliqué à ce propos devant l'Assemblée nationale lors du débat de ratification :

« Elle (la Haute Autorité) devra encourager, faciliter et, le cas échéant, provoquer une meilleure organisation de la production et de la distribution, afin de rendre possible l'expansion économique que nous attendons de cette organisation. Il faudra satisfaire au mieux les besoins d'un marché intérieur unique de 155 millions d'habitants. Ce chiffre que j'ai cité tout à l'heure est à peu de chose près celui de la population des Etats-Unis. Les charbonnages et la sidérurgie ne produisent actuellement que 30 % à peine de la production américaine, pour la même population. Il n'y a donc aucune disproportion,

¹ Il y en a certainement davantage. L'objet de cette note se borne à esquisser les plus importantes.

même en temps normal, entre les besoins de ce marché unique et les produits dont il dispose. Au contraire, si nous obtenons ce que nous recherchons, un relèvement du niveau général de vie dans les six pays participants, il faudra un accroissement correspondant de la production. »¹

Tel est l'objectif des promoteurs du Plan.

Quels sont les moyens matériels dont dispose au départ la C. E. C. A. ?

Ils consistent principalement dans la mise en commun :

1. de ressources représentant 5 à 6 milliards de dollars par année, correspondant au 6 % de la production totale et au 15 % de la production industrielle de l'Europe ;
2. d'un emploi occupant 1.750.000 personnes et fournissant du travail au 10 % de la population ouvrière ;
3. d'une production de 300 millions de tonnes de matières de base représentant le 40 % du tonnage global transporté dans la Communauté ;
4. d'exportations de produits sidérurgiques égales aux $\frac{2}{3}$ du commerce mondial d'acier.

Dans une région délimitée par un rayon de 150 km. se reconstitue ainsi l'unité du bassin industriel le plus puissant du monde. Dans cette région se concentrent déjà plus du 75 % du minerai de fer, plus de 90 % de la production de charbon et plus de 74 % de la production d'acier de toute la Communauté.

Un marché commun, libéré de toutes entraves artificielles, doit assurer l'accès de ces produits fondamentaux à un marché de 155 millions de consommateurs répartis sur un espace de 1.300.000 km².

Voilà, sans aucun doute, une base d'action qui doit permettre à l'Europe de passer du stade d'économie stagnante à celui d'une économie dynamique capable de lui donner la possibilité de retrouver son rang entre ses grands voisins.

L'élargissement du marché développe déjà d'importants effets. Il dote tout d'abord l'Europe d'un marché à la mesure de la puissance de son appareil industriel.

En levant les frontières qui comprimaient des marchés cloisonnés, la C. E. C. A. donne un nouvel ordre de grandeur à l'action de l'entrepreneur européen. Ce faisant, elle introduit un facteur d'émulation qui n'existe pas au même degré au stade antérieur.

La suppression des restrictions commerciales et des tarifs préférentiels à l'intérieur de la Communauté tend à éliminer les circuits irrationnels déjà décelés et à obliger la circulation des matières premières à emprunter les courants les plus naturels.

Au stade de la production, l'établissement du marché commun a déclenché un mouvement d'intégration technique de grande envergure. On peut s'attendre à ce que cette évolution permette d'enregistrer d'importants progrès dans l'abaissement et l'uniformisation des prix de revient.

¹ J. O. N° 150 A. N., 7 décembre 1951, p. 8896.

² C. E. C. A. Haute Autorité : Exposé sur la situation de la Communauté, Luxembourg, 10 janvier 1953, pp. 13, 60 et 61.

Cette évolution illustre la fonction essentielle que les promoteurs du Traité ont entendu donner au marché commun, fonction que M. Jean Monnet a définie dans les termes suivants :

« De plus, les mauvais producteurs qui renchérissent le coût de la vie vont disparaître progressivement. Bref, contrairement aux habitudes des gouvernements nationaux, le marché commun stimule au lieu de protéger.¹ »

Or l'on sait que la réduction des prix de revient unitaires dépend étroitement de la continuité de la production à un degré convenable d'occupation des usines.

L'augmentation du taux d'interpénétration des marchés sidérurgiques nationaux, consécutive à l'ouverture du marché commun, montre précisément qu'une meilleure spécialisation des aciéries est en train de se réaliser à l'échelle européenne. Elle doit normalement tendre :

1. à assurer à chaque usine spécialisée des commandes plus importantes portant sur un nombre d'articles et de profils plus réduit ;
2. à atténuer, voire à supprimer les interruptions de production et les frais qui en découlent².

Enfin, au stade de la vente, les mêmes facteurs ont déjà conduit à la suppression des pratiques discriminatoires tendant à maintenir une disparité artificielle de prix entre le marché intérieur et le marché des exportations. C'est là un autre important succès à porter à l'actif de la création du marché commun³.

L'effet cumulé des conséquences précitées dues à l'élargissement du marché constitue déjà un important stimulant à l'expansion. Il se multiplie de toute l'émulation que cet événement a suscitée entre les principaux partenaires de la Communauté.

A supposer que l'on puisse appliquer impérativement à l'Europe la formule qui a fait la réussite de l'économie américaine, le processus de concentration ne manquerait pas de développer ici les mêmes effets que là-bas. Un oligopole réduit, formé de quelques dizaines de puissantes unités concentrées sur les lieux de production les plus économiques, devrait répondre aux besoins d'une demande de plus en plus standardisée.

Une reproduction pure et simple du modèle américain risquerait de placer rapidement l'Europe sous direction économique allemande parce que, du côté

¹ Cité par M. Gilbert Mathieu dans le *Monde* du 19 mai 1954, p. 14.

² O. N. U. :Division de l'Industrie de la C. E. E. : *Le marché européen de l'acier en 1953*, Genève, 19 janvier 1954, p. 45.

³ Le 16 décembre 1953, une baisse, décrétée à la « Grande Exportation », réduit les prix continentaux à la parité des notations britanniques et américaines. Cette mesure est étendue au marché suisse du fer le 19 février 1954. Confronté avec la politique des doubles prix pratiquée à notre détriment dans l'après-guerre, politique dans laquelle M. Willi Kuderli ne craint pas de stigmatiser « une exploitation sans vergogne », ce fait revêt pour notre économie une très grande signification. Sans doute, la modération dont la Convention de Bruxelles a su faire preuve dans ses tentatives de stabiliser le marché international de l'acier et la vigilance accrue des milieux suisses intéressés à notre approvisionnement en produits sidérurgiques ont-ils beaucoup fait pour promouvoir cet heureux résultat. A suivre les péripéties de sa réalisation, on doit toutefois convenir que l'existence du marché commun a favorisé cette évolution et a ainsi contribué, avec les deux facteurs précités, à alléger le marché suisse d'une lourde servitude de prix.

de l'offre, la concentration trouverait dans la Ruhr son lieu de prédilection et que, du côté de la demande, l'Allemagne a vigoureusement pris la tête des pays de la Communauté pour la consommation sidérurgique par habitant. Enfin, l'Allemand est peut-être l'Européen qui se prête le mieux à la production de masse du type américain.

Telle est la tendance ressortant de la confrontation des faits. Mais M. Robert Schuman a justement fait observer que cette tendance existe indépendamment du Plan. Le dynamisme allemand ne serait-il pas infiniment plus dangereux pour l'Europe si, livré à lui-même, il s'exacerbaît jusqu'à redevenir une puissance d'explosion ? Ne peut-on pas au contraire espérer que, comme l'ont soutenu MM. Jean Monnet et René Mayer, convenablement associée à l'Europe l'Allemagne ne devienne un facteur d'émulation dans une économie dont le caractère serait assez expansionniste pour nécessiter l'utilisation de toutes les forces disponibles¹.

L'histoire du marché suisse montre en tout cas que l'hypothèse défendue par l'ancien et par le nouveau président de la Haute Autorité, vaut d'être considérée.

Se référant expressément à l'expérience helvétique, M. Monnet cherche à substituer, grâce au marché commun, l'expansion de l'ensemble des pays participants au risque d'hégémonie du plus puissant².

On doit en effet reconnaître avec lui que, dans la communauté helvétique, le rapport de la population suisse allemande avec les populations romande, tessinoise et romanche est encore plus accusé que ne l'est le rapport des Allemands avec les autres membres de la Communauté européenne. Les Suisses allemands sont sensiblement doués des mêmes qualités d'organisation, d'énergie et de persévérance qui caractérisent les Allemands. Sans doute, leur poids économique sur le marché helvétique est-il considérable. Mais le risque de déséquilibre qu'il implique a donné naissance dans les autres parties du pays à une émulation constructive qui peut être regardée comme un facteur important d'expansion économique et d'équilibre confédéral.

Pourquoi les mêmes réactions ne produiraient-elles pas les mêmes effets dans le cadre plus vaste de la C. E. C. A. ?

Des deux côtés du Rhin, les industriels ont si bien compris la portée de l'enjeu que toute la politique de ces dernières années a tendu à mettre en place de puissants appareils de production qui s'équilibrivent.

Tout l'effort français — et il est considérable — a porté et portera sur la réalisation de l'égalité des conditions de départ. Les deux branches principales de cet effort sont le maintien du côté français de l'apport industriel sarrois et le développement simultané du second plan d'équipement et de modernisation ainsi que d'un intense processus de concentration³.

De son côté, l'industrie lourde allemande développe un effort d'envergure au moins égale pour reconstituer et étendre sa capacité de production et améliorer ses structures.

¹ M. Jean Monnet, dans le *Monde* du 16 juin 1955 et M. René Mayer dans *J. O.* N° 150 A. N., 7 décembre 1951, pp. 8940 et 8941.

² M. Jean Monnet, dans le *Monde* du 16 juin 1955.

³ M. Robert Schuman : *J. O.* N° 150 A. N., 7 décembre 1951, p. 8896 et M. Robert Lacoste : *J. O.* N° 151 A. N., 8 décembre 1951, p. 8920.

Il semble que, d'ores et déjà, l'éventualité d'une application à l'Europe du processus américain ait suffi à déclencher une formidable lutte de vitesse entre les principaux partenaires de la Communauté aux fins d'établir, au départ, un aménagement des forces susceptible de substituer à la tendance prétdument fatale à l'hégémonie économique allemande un rapport d'équilibre convenable entre les industries lourdes d'Europe.

L'émulation qui résulte de cette évolution représente pour l'économie de la Communauté un important facteur d'expansion. Ce sera une des tâches principales de la Haute Autorité de lui conserver ce caractère.

Pour cela, il importe que le cadre et l'instrument de cette expansion soient à la mesure de la force de propulsion initialement développée.

II. Le marché commun : cadre de l'expansion recherchée

L'exemple de la Confédération helvétique a été évoqué plus haut pour rappeler le risque de déséquilibre auquel elle doit constamment faire face. Quel facteur a été suffisamment fort pour transformer en un stimulant économique ce qui aurait pu dégénérer facilement en une force de désintégration ?

Les spécialistes de l'histoire des origines et du processus de formation de la Confédération sont unanimes à reconnaître aujourd'hui l'importance du caractère juridique qu'a eu dès ses débuts la solidarité confédérale. C'est ainsi que l'historien David Lasserre écrit à ce propos :

« Visant à aider au maintien de relations de bon voisinage entre les Waldstetten, le statut juridique créa entre eux un lien dont l'efficacité, pour avoir été moins apparente que celle de leur entraide militaire, n'en a pas moins été considérable, bien au contraire ; ne serait-ce déjà que du fait qu'elles exerçaient leur action en tout temps, les obligations assumées rendaient beaucoup plus souvent sensible l'interdépendance confédérale. Mais une circonstance, d'ailleurs fortuite, fit en outre surgir de ce statut l'une des institutions les plus précieuses de la Confédération, celle de la médiation à la fois spontanée et réglementaire des cantons entre eux.¹ »

Et plus loin :

« Si le nationalisme est par essence le systématique refus de mettre sur le même plan les intérêts ou la dignité de son pays et ceux des autres Etats, la tradition médiatrice et arbitrale qui s'est enracinée au sein des cantons suisses dès leur première alliance agit comme un efficace vaccin contre ce virus. Ne les pénétrait-elle pas de l'idée qu'il ne pouvait y avoir de justice et par conséquent de confiance durable dans leur ligue si l'un d'entre eux, en s'opposant à l'intervention d'un tiers désintéressé, marquait qu'il prétendait être seul juge dans sa propre cause ?² »

La Confédération doit dans une large mesure à la force de cette institution juridique d'avoir survécu aux turpitudes de l'histoire et des hommes.

¹ M. DAVID LASSEUR : *Etapes du fédéralisme : L'expérience suisse*, Editions Rencontre, Lausanne, 1954, p. 32.

² M. DAVID LASSEUR : *op. cit.*, p. 34.

Sur un plan plus vaste, la C. E. C. A. procède au fond du même calcul et répond aux mêmes nécessités.

Dans son allocution du 22 juin 1953, le président de la Haute Autorité a d'ailleurs bien montré l'importance que revêt cette dimension particulière du marché commun, lorsqu'il affirme :

« En outre, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, l'objet de notre œuvre est plus lointain. Il s'agit de créer les conditions qui feront vivre les hommes d'Europe, sans crainte et sans soupçon, au rythme du monde. Pour cela, les institutions nouvelles, entre les mains desquelles les pays d'Europe fusionnent une partie de leurs souverainetés, prendront alors la vue de l'intérêt commun européen et prendront les décisions sous le contrôle démocratique prévu par l'institution de la Communauté politique et du Parlement européen élu au suffrage universel, uniquement dans l'intérêt de la Communauté. Ces institutions sont seules capables de devenir plus sages.

» Voici longtemps que j'ai été frappé d'une réflexion faite par un philosophe suisse qui disait : « L'expérience de chaque homme se recommence. Seules les » institutions deviennent plus sages, elles accumulent l'expérience collective et, » de cette expérience et de cette sagesse, les hommes soumis aux mêmes règles » verront non pas leur nature changer, mais leur comportement graduellement » se transformer. »

» S'il était besoin d'une justification pour ces institutions communes, je la trouverais là. Quand je pense que Français, Allemands, Belges, Néerlandais, Italiens, Luxembourgeois, suivront chacun des règles communes et, ce faisant, envisageront le problème qui leur est commun sous le même jour et que, par conséquent, leur comportement les uns à l'égard des autres sera fondamentalement changé, je me dis qu'un progrès décisif aura été fait dans les relations entre les pays et les hommes d'Europe. »¹

Tant pour la source et pour le cadre de l'expansion recherchée. Qu'en est-il de l'instrument qui doit la transformer en progrès social ?

III. Le marché commun : Instrument de transformation de l'économie capitaliste

Parallèlement à l'élargissement des dimensions du marché, la C. E. C. A. a déclenché une action en profondeur d'aménagement du milieu et des conditions de fonctionnement des mécanismes régulateurs du marché.

Elle s'est attaquée de front à l'opacité du « laisser-faire ». A la clandestinité des anciennes habitudes, la Haute Autorité s'efforce de substituer le principe de la maison de verre et de la transparence du marché².

En outre, elle n'entend pas abandonner le développement de la capacité de production aux caprices d'un mécanisme aveugle. En jetant les bases d'une politique européenne des investissements, elle a manifesté sa volonté de veiller à ce que l'expansion soit adaptée non seulement au développement des besoins

¹ M. JEAN MONNET : Document A. 13.211 — 4814, p. 5.

² Cf. M. J. R. RABIER : *Le pool charbon-acier : échec ou réussite?* dans la revue de l'*Action Populaire*, février 1955, pp. 141 à 158, notamment p. 152.

dû au mouvement démographique mais encore à celui que doit normalement entraîner une plus large association des masses au bénéfice des progrès techniques et économiques de notre époque.

Sous l'égide du marché commun, cette évolution sera beaucoup facilitée par le fait que la C. E. C. A. travaille à substituer à la politique anticyclique de stabilisation, à laquelle ont dû jusqu'ici se borner les ententes, une politique carrément orientée vers l'expansion économique continue.

Cette politique ne portera des fruits, l'exemple américain le montre, que dans la mesure où l'économie et la concurrence feront preuve d'une plasticité et d'une vigueur suffisantes.

L'accélération que l'ouverture du marché commun apporte au mouvement de concentration et d'intégration trouve par conséquent dans le souci avec lequel la Haute Autorité promet de veiller à ce qu'aucune entrave extérieure ne soit apportée au jeu normal de la concurrence un utile contrepoids au risque d'alourdissement découlant de l'évolution en cours. Au fur et à mesure qu'il gagne en puissance, l'équipement industriel doit être doté d'un ressort propre à lui conserver la souplesse et la vitalité requises.

Ce souci d'expansion coiffe et complète la préoccupation de stabilité des anciennes ententes régulatrices.

Le marché commun se substitue ainsi aux ententes dans l'exercice de leurs fonctions essentielles. Toutefois, il maintient des mailles assez larges pour les ententes de spécialisation. Celles-ci permettront de conserver et de développer, pour le bénéfice de l'économie et de l'entreprise, tous les avantages découlant de l'organisation collective des « External Economies » et d'une répartition fonctionnelle du marché. Privée de ses anciens attributs et moyens, devenus caducs par la mise en œuvre à l'échelon de la C. E. C. A. d'un dispositif plus puissant et plus adéquat, l'organisation professionnelle n'en est pas moins appelée à devenir, sous le contrôle étroit de la Haute Autorité et au vu et au su de l'opinion publique, un facteur actif non négligeable de la politique d'expansion amorcée.

Telles sont les principales mesures prises par la C. E. C. A. pour aménager le milieu économique et les conditions de fonctionnement des mécanismes régulateurs d'une façon propice à la poursuite des objectifs visés. Ceux-ci ne pourront toutefois être atteints que dans la mesure où cette action en profondeur servira de base et de cadre au développement d'une économie dynamique effective, c'est-à-dire d'une économie très concurrentielle.

Ce ressort naturel est promu à un rôle d'autant plus important qu'il dépendra surtout de lui que les avantages tirés d'une économie de grand marché par la production, la circulation et la distribution des marchandises se répercutent jusqu'au consommateur final.

A cette action en profondeur vient encore s'ajouter l'effet cumulé de trois puissants stimulants.

Le plus important est sans conteste le progrès technique. Son rythme s'accélère et il ouvre des perspectives qui, il y a une décennie, auraient paru inconcevables. Ses effets sur l'économie sont connus : à condition que son introduction soit régulière, il abaisse les prix de revient, crée de nouveaux produits et suscite de nouveaux besoins. Il accroît la capacité de production

et étoffe la demande. Surtout, il est souvent le facteur de concurrence déterminant qui permet d'enlever les affaires, d'étendre les anciens marchés ou d'en conquérir de nouveaux. Tout porte à croire qu'à l'avenir la concurrence entre producteurs et exportateurs d'acier se jouera surtout à coups de progrès technologiques.

En se proposant de substituer à la recherche scientifique et technique dispersée et individualiste qui prédomine encore en Europe la formule du « team-work » épaulé par de puissants laboratoires — formule qui fait la fortune des puissances industrielles de ce temps, notamment des U. S. A. et de l'U. R. S. S. — la C. E. C. A. ouvre à l'Europe d'immenses perspectives. Sous son égide, le progrès technique peut insuffler à l'économie européenne un dynamisme propre à substituer à la stagnation qui en paralyse encore l'essor un dynamisme comparable à celui des U. S. A. et de l'Union soviétique.

Ces mêmes observations s'appliquent à la productivité.

En effet, dans une économie stagnante patrons et ouvriers sont portés à n'envisager qu'avec crainte les effets de la productivité puisque les rendements qu'elle permet d'atteindre risquent d'entrainer la saturation prématuée de marchés exigus. Libérée de ce souci, la productivité peut en revanche renouveler la puissance d'action de l'appareil de production en y associant toutes les ressources de celui qui, près de l'outil qu'il manie ou de la machine qu'il dessert, est souvent le mieux placé pour conseiller les améliorations que suggère leur utilisation.

Déjà encouragée à s'associer à l'effort de productivité par les perspectives nouvelles que lui ouvrent la création d'un vaste marché et l'amorce d'une économie plus dynamique, la main-d'œuvre le sera encore davantage par la place qui lui sera faite dans la Communauté et par la promesse que le Plan Schuman lui a donnée de consacrer les fruits de la productivité à l'accroissement du niveau de vie de ceux qui en ont le plus grand besoin. Sous l'égide de la C. E. C. A. et du marché commun, la productivité est ainsi appelée à devenir un instrument d'accroissement du produit social aux fins d'en promouvoir une répartition plus généreuse et plus équitable.

Les organisations professionnelles peuvent trouver ici sous les auspices et le contrôle de la Haute Autorité et pour le bénéfice de tout le marché l'occasion de remplir une fonction de premier ordre : celle de suppléer par l'organisation de la recherche collective aux insuffisances et à l'impuissance d'efforts individuels jusqu'ici trop anarchiques et dispersés.

L'exemple de la réussite de la B. I. S. F. montre quel stimulant peut être pour l'économie la possibilité donnée à chaque entreprise, quelles que soient ses dimensions, de participer sur un pied d'égalité aux bénéfices de l'organisation collective des « External Economies » mise au point à l'échelon de la branche.

Quelle que soit l'expansion que ces différents stimulants insufflent au marché, il est peu probable que leur effet cumulé se traduise en une ligne de progression absolument rectiligne.

En cas de besoin, la C. E. C. A. dispose encore de moyens propres à déclencher une impulsion correctrice ou compensatrice.

En effet, le programme d'investissements que la Haute Autorité se propose d'orienter durant ces prochaines années vers la sidérurgie, les charbonnages et le logement de la main-d'œuvre ne constitue pas seulement le meilleur moyen de rajeunir et de moderniser l'appareil de production de l'industrie lourde européenne en vue d'obtenir les rendements les plus élevés, un renforcement substantiel de sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux et un accroissement correspondant du produit social intérieur. Ce programme d'investissements donne aussi à la Haute Autorité toute une gamme de moyens d'intervention. Ceux-ci doivent lui permettre de déterminer les grandes lignes de l'expansion économique à long terme qu'elle entend mener et de nuancer son action stimulatrice ou compensatrice à court terme suivant les nécessités du moment.

En bref, dans sa volonté de transformer l'économie aux fins de faire de l'expansion économique le levier du progrès social, le marché commun doit devenir l'occasion d'une double synthèse.

1. Avant la guerre, a observé M. Robert M. Shone, l'économie sidérurgique internationale était dotée d'un corps bien charpenté et organisé (les ententes sidérurgiques nationales et internationales) mais il lui manquait une tête capable, grâce notamment à un éclairage approprié du marché, de coordonner les mouvements de ce vaste ensemble. Après la deuxième guerre mondiale, la sidérurgie a disposé, grâce à l'effort persévérant et efficace d'hommes tels que Tony Rollman, Philippe de Selliers, H. W. Waring, etc., d'une tête de premier ordre (Division de l'Acier de la Commission économique pour l'Europe) mais, pour diverses raisons, aucune liaison organique n'a été réalisée entre la tête et le corps. Si l'on veut bien se souvenir que la tête représente en l'occurrence un organisme de caractère non privé mais intergouvernemental, on se rend compte que l'évolution désastreuse d'après-guerre a été partiellement due à la concurrence sournoise que se sont livrée intérêts publics et privés pour s'assurer la prééminence dans la conduite des grandes affaires économiques.

La stérilité de cette lutte et l'imminence de la catastrophe ont fait ressortir, au cours d'une évolution toujours plus dramatique la nécessité de donner à la tête et au corps l'occasion de remplir leurs fonctions particulières dans un organisme capable d'en harmoniser et coordonner le jeu pour le bien de l'ensemble. La C. E. C. A. répond à ce besoin et peut être appelée à remplir cet office.

2. Le marché commun se substitue dans une importante mesure aux anciennes ententes.

L'objectif de celles-ci consistait surtout à gérer le présent sans trop se préoccuper d'enfermer dans des formules un avenir qui déjouerait par la force même de la vie leurs plus belles prévisions.

La C. E. C. A. nourrit d'autres ambitions. Le Traité impose à la Haute Autorité non seulement de bien gérer le présent mais d'engager l'avenir en organisant cette expansion continue qui doit permettre d'atteindre un jour les objectifs fondamentaux prescrits.

Comme Janus peut regarder l'avenir sans jamais perdre de vue le passé, la Haute Autorité réussira dans sa tâche dans la mesure où elle saura faire

la synthèse de ce qu'il y a de valable et de vivant dans les forces de conservation que nous lègue l'histoire et dans les forces transformatrices qui animent la construction de l'Europe économique moderne.

Les deux forment un tout. Le problème et l'art des personnalités responsables du destin de la C. E. C. A., c'est de savoir, avec les moyens et dans l'esprit de notre époque, réaliser entre les forces historiques et les forces transformatrices cet équilibre qui peut seul conférer à leur œuvre la durée et la vie.

IV. Le marché commun : « premières assises d'une communauté plus large et plus profonde »

Exposant en 1940 devant le « Temporary National Economic Committee » ses expériences en matière de stabilisation de l'économie sidérurgique américaine, M. Eugène Grace, président de la Bethlehem Steel Corporation, déclara :

« Une industrie de base, et surtout la nôtre, se trouve en définitive entre les mains des consommateurs. Nous sommes à la merci de leurs caprices. Nous n'y pouvons rien changer.¹ »

Transposée sur le plan européen du marché commun, cette observation souligne que son fonctionnement se heurtera à des limites précises qui sont surtout :

1. la dépendance dans laquelle l'évolution de la demande des produits de base se trouve par rapport au mouvement des revenus et des investissements ;
2. la tendance du foyer des maladaptations à se situer à la périphérie des industries lourdes, donc aussi hors d'atteinte de la C. E. C. A. qu'il l'était de l'E. I. A.

Par ailleurs, les expériences de l'E. I. A. et de la C. E. C. A. montrent à suffisance que la modernisation de la production et la rationalisation des circuits commerciaux ne prennent tout leur sens que dans la mesure où les économies qu'elles permettent de réaliser se répercutent intégralement jusqu'au consommateur final. Les premières opérations appellent donc une action parallèle de modernisation et de rationalisation de l'appareil de transformation et de l'appareil de distribution.

Le fonctionnement du marché commun postule ainsi une double extension :

1. vers les secteurs qui commandent l'évolution de la demande des produits de base ;
2. vers les secteurs intermédiaires de transformation et de distribution.

En bref, le marché commun est condamné à ne réussir qu'en faisant l'unité économique de l'Europe.

Cette imperfection apparente constitue une des dimensions les plus importantes du marché commun. L'espoir qu'il a suscité l'oblige à poursuivre sa

¹ Hearing before the Temporary National Economic Committee, Congress of the United States, Part 19, Iron and Steel Industry, General Price Policies, Washington, 1940, p. 10.635.

marche. Il ne peut le faire qu'en devenant l'instrument d'une extension fonctionnelle complète. C'est dire que les limitations qu'il manifeste et les extensions qu'il appelle définissent un point de départ et correspondent à la dénomination que lui donne le Traité lorsqu'il parle des « premières assises d'une communauté plus large et plus profonde ».

V. Le marché commun : facteur d'accélération de l'histoire

En 1835, Alexis de Tocqueville concluait son ouvrage : *De la Démocratie en Amérique* par la vision prophétique de deux grands peuples, les Russes et les Anglo-Américains, cheminant par des voies diverses, après être partis de points différents, vers le partage de la conduite du monde.

Un demi-siècle de conflits et de crises économiques a suffi pour lui donner raison et pour transformer le centre de gravité économique du monde qu'était l'Europe en une puissance de second ordre, de plus en plus essoufflée à suivre le rythme de progrès des autres. Pour peu que l'évolution en cours se poursuive, la prophétie de Tocqueville s'accomplira sous nos yeux.

Elle est lourde de conflits en puissance.

La même force d'accélération de l'histoire qui, nourrie de nos divisions et de nos faiblesses, a permis, en quelques décennies, la dilapidation d'un prestigieux héritage peut, convenablement utilisée, nous acheminer vers une vigoureuse renaissance.

Malgré ses limitations, imperfections et faiblesses, le marché commun donne la mesure de la rapidité avec laquelle un tel redressement peut s'opérer.

Sous son égide, le marché commun a déjà insufflé un esprit nouveau et un sang frais à l'économie européenne. L'expansion est en marche comme est en marche l'organisation qui doit aboutir aux Etats-Unis d'Europe.

L'expérience du marché commun prouve non seulement que l'opération est possible mais qu'elle peut être conduite à chef dans des délais assez brefs pour peser sur l'équilibre mondial dans le sens de la détente et de la paix.

L'effet cumulatif du processus économique moderne permet d'accélérer la désintégration ou le redressement d'un marché.

Il appartient au marché commun, par l'élaboration d'un instrument adéquat applicable à un champ élargi, de faire de cette règle le facteur d'accélération de la renaissance européenne.

VI. Conclusion

Sans doute, cette fonction d'accélération de l'évolution économique de l'industrie lourde européenne constitue-t-elle l'aspect le plus frappant de l'expérience luxembourgeoise.

Il a suffi de cinq ans pour faire de l'idée du Plan Schuman la réalité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Et les premiers effets du fonctionnement de celle-ci paraissent tels, malgré les difficultés et faiblesses de la phase de démarrage, que M. Giuseppe Pella, président de l'Assemblée Commune, a pu, dans son éloquence imagée, définir dans la C. E. C. A. « la locomotive de l'Europe ».

Le 6 décembre 1951, M. Robert Schuman rendait à la tribune de l'Assemblée Nationale un hommage de particulière gratitude à M. Jean Monnet pour « la part prépondérante qu'il a eue dès les premières heures, et qu'il a gardée plus tard dans la conception de ce plan et dans l'élaboration des textes... ».

Le 9 mai 1955, le même orateur, mesurant le chemin parcouru depuis sa déclaration historique, était amené à renouveler devant l'Assemblée Commune, siégeant en séance solennelle, son hommage au président Monnet en affirmant notamment : « Aujourd'hui est son jour, plus que celui de tout autre ».

Ce double hommage et la proximité des dates qui séparent le lancement d'une grande idée de sa réalisation soulignent bien la vigueur avec laquelle M. Monnet a posé les assises de la première communauté européenne.

Il faut, disait-il, que l'Europe soit constamment en charge.

Au départ, la perspective d'une crise menaçant de frapper de plein fouet les industries-clés du continent contribua à faire voir dans un pareil animateur l'homme de la situation.

Depuis lors, l'Europe s'est relevée d'une partie de ses ruines. Dans la plupart des pays, la production accuse des progrès sensibles.

Battus en brèche à l'heure du péril, les sentiments nationalistes semblent revenir en force.

Dans ces conditions nouvelles, on s'est plu à expliquer le départ de M. Monnet par la persistance de sa volonté de maintenir un rythme rapide à la construction de l'Europe malgré les changements précités. Celui que l'on portait aux nues tandis que la crise menaçait a été accusé de vouloir brûler les étapes¹.

Que vaut ce reproche ?

Tout d'abord, en ce qui concerne la réalisation du marché commun, on doit convenir avec M. Pierre Ricard, président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, qui ne s'est par ailleurs pas montré tendre pour M. Monnet, « qu'il n'existe pas beaucoup d'hommes qui eussent été capables, comme lui, de concevoir le Plan Schuman, de le faire accepter par six gouvernements et de le faire ratifier par six parlements »².

A ce premier succès s'ajoute celui, tout aussi important, de l'adhésion d'une partie de plus en plus large de la classe ouvrière européenne à l'expérience luxembourgeoise. Le débat sur l'abaissement du taux de prélèvement a été pour ses représentants l'occasion d'affirmer avec un mordant souvent remarquable les ambitions qu'ils entendent voir nourrir par la Haute Autorité. Le changement d'attitude intervenu à ce propos de la part des socialistes allemands à l'égard de la C. E. C. A. ne manque pas de laisser une forte impression. Le chemin parcouru est en effet immense qui va des craintes véhémentes de feu le Dr Schumacher au ralliement récent de la démocratie sociale à la majorité de l'Assemblée Commune qui préconise l'extension des compétences de la

¹ Cf. notamment les articles de M. MICHEL CLERC dans la *Gazette de Lausanne* du 10 juin 1955 : « La relance européenne » et dans *Paris-Match* du 25 juin 1955 : « Dans Taormine en fleurs, l'Europe malade reprend des forces ».

² M. PIERRE RICARD : Discours du 22 février 1955 à l'Association de la presse anglo-saxonne, selon AGEFI du 23 février 1955.

Haute Autorité. Si l'on veut bien rapprocher cet événement considérable des critiques qu'a values à M. Monnet le respect que lui portent les cercles gouvernementaux de Bonn, on mesurera mieux l'étendue de ses pouvoirs de persuasion, l'efficacité et la rapidité avec lesquels ils se sont exercés au profit de la C. E. C. A.¹

Mais au fond, la seule question qui importe est de savoir pourquoi M. Monnet a voulu aller si vite.

La réponse est simple.

En moins d'un demi-siècle, l'Europe a été le foyer de deux conflits mondiaux et le théâtre d'une crise économique sans précédent. Elle en est restée pantelante, disloquée et ruinée.

Edifiées sur des continents massifs, des puissances nouvelles en ont profité pour la rattraper et la distancer. Détachée du progrès économique comprimé dans des frontières devenues trop étroites, meurtrie par la séculaire rivalité franco-allemande, paralysée par les antagonismes de classes, l'Europe ne fait que trop figure de retardataire dans un monde dont elle a de plus en plus de peine à suivre le rythme.

Ces signes d'essoufflement et d'affaiblissement sont d'autant plus inquiétants que leurs causes principales : guerres et lutte des classes, sont celles-là mêmes qui, aux yeux des historiens les plus avertis, expliquent la décadence et la mort des vingt civilisations qui ont précédé la nôtre².

A suivre les courbes de production et de niveau de vie des principaux protagonistes, il semble que le moment approche où nous pourrions en effet avoir à expliquer à nos enfants pourquoi l'Européen vit moins bien que l'Américain et que le Russe et à qui incombe la responsabilité de cette perte de vitesse.

Deux grands objectifs ont dès lors dessiné la trame de la construction de l'Europe économique moderne.

Le premier vise à promouvoir une expansion économique continue capable de favoriser l'élévation des niveaux de vie et l'avènement d'une meilleure justice sociale.

M. Monnet a toujours insisté sur ce point. Il y est particulièrement revenu lors de son discours du 10 mai 1955 à l'Assemblée Commune. Il y affirme en effet :

« Ce n'est pas pour avoir un marché commun, pour avoir des règles et des institutions communes, que nous accomplissons tout ce travail. C'EST POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE TOUS LES HOMMES D'EUROPE DANS LE CADRE FIXE A LA COMMUNAUTÉ.³ »

Le second objectif, c'est la défense et la sauvegarde de la paix.

C'est un fait, reconnu aujourd'hui par les historiens, qu'une trop grande inégalité dans le rythme de développement des puissances industrielles, notamment européennes, peut être un danger pour la paix⁴. Il l'a été dans le passé. Si M. Monnet s'est montré tellement ambitieux dans les objectifs fixés à la

¹ Voir Agence industrielle et financière, Service de documentation sidérurgique, N° 382 du 28 mai 1955, La Haye, p. 4.

² Cf. M. ARNOLD J. TOYNBEE : *La civilisation à l'épreuve*, dans la traduction de Renée Villoteau, nrf, Gallimard, Paris, 1951, pp. 20 et 21.

³ Voir document H. A., 1603 F-55, p. 13.

⁴ Voir M. JACQUES FREYMOND : *Lénine et l'impérialisme*, Lausanne, 1951, p. 95.

C. E. C. A. et tellement pressé de les atteindre, c'est qu'il a été constamment poussé par le souci d'éviter que ce facteur ne rejoue le même rôle dans l'avenir. Pour cela, il a voulu faire d'une pierre deux coups.

Il a voulu tout d'abord, dans le cadre puis à partir de l'Europe, créer une communauté assez large et assez solide pour que le dynamisme allemand trouve à s'y développer sans faire courir à ses partenaires le risque de devoir marcher à sa remorque ou de se voir transformés en satellites.

« En supposant qu'un tel risque existe, déclare M. Monnet, ce que je ne crois pas, car j'ai confiance en mes compatriotes, il serait à coup sûr plus grand si nos pays devaient rester séparés et rivaux. Mais les règles et les institutions fédérales éliminent les éléments de domination inséparables de la souveraineté nationale et du nationalisme. Avec elles, dans un grand marché, il n'y aurait pas dynamisme d'un seul, mais expansion de l'ensemble des pays participants.¹ »

La même observation s'applique à l'échelle mondiale. Une Europe affaiblie et divisée ne peut être qu'un dangereux foyer de tension internationale. Une Europe malade ne peut manquer d'allumer des convoitises extérieures et d'inciter l'un ou l'autre partenaire de la Communauté à chercher hors d'elle et à son préjudice une alliance plus profitable qui, en rompant l'équilibre des forces, pourrait constituer un grave facteur de guerre.

Tout autres sont les perspectives qu'une Europe vivante et forte ouvre à la sauvegarde des œuvres de paix. Que le remplacement d'absurdes divisions et d'un régime de fluctuations cycliques par un vaste marché et par un régime d'expansion continue réussisse, la vigueur qui en jaillira lui donnera suffisamment de force et de rayonnement pour peser sur les événements dans le sens de la détente internationale.

Est-il une tâche plus digne d'enthousiasme que celle qui se propose de faire une Europe économiquement plus forte, socialement plus juste et libérée de ses vieux complexes de peur, de méfiance et d'infériorité !

Cette œuvre de reconstruction est d'autant plus capable d'associer dans un même effort et de porter dans une même vague d'enthousiasme et d'espoir toutes les forces vives d'Europe qu'elle n'est dirigée contre personne. Bien plus, sa réussite est de nature à donner raison à tous ceux qui, avec M. Jean Monnet pensent que « le monde ne pourra connaître l'équilibre et la paix sans une Europe forte et prospère, dont les hommes vivent au rythme du monde ».

Il apparaît, à la lumière de pareils objectifs, qu'on n'aura jamais trop fait tant que les dimensions de cette première expérience n'auront pas été portées à la mesure de l'espérance qu'elle a fait déferler sur l'Europe et sur le monde.

¹ Voir *Le Monde* du 16 juin 1955.